

**UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE**  
**4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY**  
**Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80**  
—————oOo—————

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard.

Membres en exercice : 67 titulaires - 38 suppléants	<b>Résultat du vote :</b>
Délégués présents : 41 délégués (37 titulaires – 4 suppléants)	Voix Pour : 41
Dont membres votants à voix délibérative : 41 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 12 février 2025	Abstention : 0

**Membres présents:**

**Titulaires:** Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Lévêque Yves, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Picard Florence, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

**Suppléants votants:** Mme Trehel Michelle, Mr Boyot Jacques, Mr Guilleman Michel, Mr Thomas Rémy.

**Membres absents excusés :**

**Titulaires**

Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Davin Benoit, Mme Devron Francine, Mr Duclos Dominique, Mr Dujon Régis, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Hourdry Mathieu, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Mangin Eric, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel.

**Membres absents:**

Mr Adam Hubert, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Branquard André, Mr Hay Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mr Lloancy David, Mme Malet Madeleine, Mr Minette Michel, Mme Vaudé Gaëlle.

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Frex Dominique

**Objet : Création d'un emploi fonctionnel**

**N°20250210**

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

- Vu l'article L 412-6 du Code Général de la Fonction Publique, et ses dispositions spécifiques sur les emplois fonctionnels de direction (Décret n°87-1101 du 30 décembre 1987, Décret n°87-1102 du 30 décembre 1987, Décret n°88-145 du 15 février 1988, Décret n°88-546 du 6 mai 1988, Décret n°90-128 du 9 février 1990...),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250218-20250210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025  
Publication : 24/02/2025

Certifié par le Président

- Vu l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La réglementation prévoit également que les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services,

- Vu la délibération N°20250208 du 18 février 2025, classant l'USESA en référence à une strate démographique d'une commune de 10 000 habitants à 20 000 habitants,

- Considérant que l'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire par voie de détachement en application de l'article L. 412-6 du Code général de la fonction publique. Ce fonctionnaire devra être de catégorie A de la filière technique, titulaire du grade d'ingénieur conformément aux décrets portant statut particulier).

- Considérant la nécessité de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, afin de diriger l'ensemble des services de l'USESA et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Président,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025,

Cet agent sera amené à exercer les fonctions principales suivantes :

- Mise en œuvre et pilotage des projets de l'USESA
- Management des services
- Mise en œuvre des stratégies de gestion et supervision des ressources

Le Comité syndical,

- Vu l'avis favorable donné par le bureau en réunion du 11 février 2025,

**DECIDE, après en avoir délibéré de :**

- CREER le poste d'emploi fonctionnel proposé,

- AUTORISER le recrutement pour pourvoir cet emploi,

-PREVOIR les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Dominique FREX



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD

